



ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

PROCÈS-VERBAL N° 63

CINQUIÈME SESSION, TRENTE-NEUVIÈME LÉGISLATURE

PRIÈRE

TREIZE HEURES TRENTE

Immédiatement après la prière, M^{me} TAILLIEU soulève une question de privilège au sujet du rapport annuel du protecteur des enfants dont aurait dû être saisi le Comité permanent des affaires législatives dans les 60 jours suivant son dépôt, comme l'exige la *Loi sur les services à l'enfant et à la famille*, et propose que l'Assemblée reconnaisse que le gouvernement a enfreint sa propre loi en ne demandant pas au protecteur des enfants de se présenter devant le Comité dans les délais prescrits et qu'il ait, de ce fait, empêché l'opposition de poser des questions pendant la période des questions orales et volontairement omis de divulguer des renseignements aux députés de l'Assemblée et au public.

M^{me} la ministre HOWARD et M. GERRARD interviennent.

Le président informe l'Assemblée qu'il met l'affaire en délibéré.

Présentation et lecture de pétitions :

M. BRIESE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de l'Infrastructure et des Transports envisage de faire de l'installation de feux de circulation à l'intersection des routes provinciales à grande circulation n^{os} 16 et 5 Nord un projet prioritaire afin d'assurer la sécurité des automobilistes et des piétons. (S. Andrew, C. Flood, A. Bates et autres)

M. GOERTZEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin que le ministre de la Justice envisage d'assurer le suivi et l'application stricts des ordonnances du tribunal visant des voleurs de véhicules et d'assurer que toute contravention à celles-ci soit rapportée à la police et fasse l'objet d'une poursuite en justice. (F. Kilpatrick, S. Lay, C. Alexander et autres)

M. PEDERSEN — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à construire la ligne de transmission BiPole III sur le côté est du lac Winnipeg, tracé moins coûteux et plus fiable, afin d'offrir à chaque famille manitobaine de quatre personnes des économies de 11 748 \$. (G. Lapointe, S. Lapointe, Y. Lapointe et autres)

M. MAGUIRE — Présentation d'une demande de l'Assemblée législative du Manitoba afin d'exhorter le gouvernement provincial à envisager la reconstruction entière du barrage d'Oak Lake et du système de digues, la mise en œuvre d'un programme d'indemnisation en vue de soutenir financièrement les propriétaires de maisons d'Oak Lake Beach qui sont victimes des inondations ce printemps et la création d'un groupe de travail composé de représentants du gouvernement et de citoyens afin d'étudier des stratégies de protection visant à faire face aux inondations futures dans la région. (S. Gray, B. Larkin, P. Larkin et autres)

M. NEVAKSHONOFF, *président du Comité permanent du développement social et économique*, présente le sixième rapport du Comité :

Réunions :

Le Comité s'est réuni :

- le 13 juin 2011;
- le 14 juin 2011.

Question à l'étude :

Le projet de loi 46 — *Loi sur la protection du lac Winnipeg/The Save Lake Winnipeg Act*

Composition du Comité :

Réunion du 13 juin 2011 :

- M. le *ministre* BLAIKIE;
- M. le *ministre* CHOMIAK;
- M. CULLEN;
- M. GRAYDON;
- M. MAGUIRE;
- M^{me} la *ministre* MELNICK;
- M. NEVAKSHONOFF;
- M. REID;
- M. le *ministre* RONDEAU;
- M. SCHULER;
- M. le *ministre* STRUTHERS.

Le Comité a élu :

- M. REID à la présidence;
- M. NEVAKSHONOFF à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :

M. WIEBE remplace M. le *ministre* CHOMIAK.

Réunion du 14 juin 2011 :

- M. le *ministre* BLAIKIE;
- M. CULLEN;
- M. GRAYDON;

- M. MAGUIRE;
- M^{me} la *ministre* MELNICK;
- M. NEVAKSHONOFF;
- M. REID;
- M. SCHULER;
- M. le *ministre* STRUTHERS;
- M^{me} la *ministre* WOWCHUK;
- M. WIEBE.

Le Comité a élu :

- M. NEVAKSHONOFF à la présidence;
- M. REID à la vice-présidence.

Substitution effectuée pendant la réunion :
M^{me} BRAUN remplace M. WIEBE.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu les vingt-sept exposés des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 46 — *Loi sur la protection du lac Winnipeg/The Save Lake Winnipeg Act* :

Réunion du 13 juin 2011 :

Doug Chorney	Keystone Agricultural Producers
Peter Marykuca	Particulier
Cam Dahl	Producteurs de bœufs du Manitoba
Weldon Newton	Particulier
Greg Bruce	Canards Illimités Canada
Robert T. Kristjanson	Particulier
Lois Wales	Syndicat des employés du gouvernement du Manitoba
Kristian Stephens	Institut canadien des engrais
Allan Kristofferson	Consortium de recherche du lac Winnipeg
Cheryl Kennedy Courcelles	Particulier
D ^{re} Eva Pip	Particulier
Vicki Burns	Particulier
Josh Brandon	Green Action Centre
Kevin Rebeck	Fédération du travail du Manitoba
Don Flaton, professeur	Président du National Centre for Livestock and the Environment, université du Manitoba
Scott Fielding, conseiller municipal	Ville de Winnipeg
James Beddome	Chef, Parti vert du Manitoba
Caitlin McIntyre	Particulier
Gaile Whelan-Enns	Manitoba Wildlands
David Mackay	Particulier
Greg McIvor	Particulier
Ross Eadie	Particulier

Réunion du 14 juin 2011 :

Karl Kynoch (avec le consentement du Comité)	Conseil du porc au Manitoba
--	-----------------------------

Bill McDonald, premier dirigeant	Winnipeg Humane Society
Eugennie Mercredi	Particulier
Mike Sutherland	Premières nation de Peguis
Morris Swan Shannacappo, grand chef	Southern Chiefs Organization Inc. (SCO)

Exposés écrits :

Le Comité a reçu neuf exposés écrits des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi 46 — *Loi sur la protection du lac Winnipeg/The Save Lake Winnipeg Act* :

Donald Cobb	Fondation du lac Winnipeg
F. Phillip Abrary	Ostara Nutrient Recovery Technologies
Gail Kreutzer	Particulier
John Fefchak	Particulier
Henry David Venema	Institut international du développement durable
Karl Kynoch	Conseil du porc au Manitoba
Roger Ritsema	Particulier
Joe Leschychyn	Particulier
Ruth Pryzner	Particulier

Projet de loi étudié et dont il a été fait rapport :

(N^o 46) — *Loi sur la protection du lac Winnipeg/The Save Lake Winnipeg Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. NEVAKSHONOFF, le rapport du Comité est déposé.

M. DEWAR, *président du Comité permanent des projets de loi d'intérêt privé*, présente le premier rapport du Comité :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le 14 juin 2011.

Questions à l'étude :

- Projet de loi 204 — *Loi sur la journée des Droits du consommateur/The Consumer Rights Day Act*;
- projet de loi 205 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (homologation des mammographes)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Mammography Accreditation)*;
- projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (nouveaux motifs de résiliation par anticipation)/The Residential Tenancies Amendment Act (Expanded Grounds for Early Termination)*;
- projet de loi 220 — *Loi sur l'indemnisation des victimes de pornographie juvénile/The Justice for Victims of Child Pornography Act*;

- projet de loi 222 — *Loi sur le Mois de la sensibilisation aux agressions sexuelles/The Sexual Assault Awareness Month Act*;
- projet de loi 300 — *Loi modifiant la Loi sur la fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act*;
- projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « Providence College and Theological Seminary »/The Providence College and Theological Seminary Incorporation Amendment Act*.

Composition du Comité :

- M^{me} BLADY;
- M^{me} BRAUN;
- M^{me} BRICK;
- M. DEWAR;
- M^{me} DRIEDGER;
- M. GOERTZEN;
- M. MARTINDALE;
- M. PEDERSEN;
- M. SARAN;
- M. SCHULER;
- M. le *ministre* SWAN.

Le Comité a élu :

- M. DEWAR à la présidence;
- M. SARAN à la vice-présidence.

Motions :

Le Comité a adopté les motions qui suivent :

Que le présent comité recommande que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi n° 300 — Loi modifiant la Loi sur la fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act —, à l'exclusion des frais d'impression.

Que le présent comité recommande que soient remboursés les droits payés pour le projet de loi n° 301 — Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « Providence College and Theological Seminary »/The Providence College and Theological Seminary Incorporation Amendment Act —, à l'exclusion des frais d'impression.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 204 — *Loi sur la journée des Droits du consommateur/The Consumer Rights Day Act* :

Gloria Desorcy

Association des consommateurs du Canada (Manitoba)

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (nouveaux motifs de résiliation par anticipation)/The Residential Tenancies Amendment Act (Expanded Grounds for Early Termination)* :

Major Heather Collins

Ministère de la Défense nationale

Le Comité a entendu l'exposé de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 301 — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « Providence College and Theological Seminary »/The Providence College and Theological Seminary Incorporation Amendment Act* :

Gus Kunkel

Providence College & Seminary

Exposé écrit :

Le Comité a reçu l'exposé écrit de la personne mentionnée ci-après sur le projet de loi 217 — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (nouveaux motifs de résiliation par anticipation)/The Residential Tenancies Amendment Act (Expanded Grounds for Early Termination)* :

Kim Storch

NorWest Co-op Community Health

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 204) — *Loi sur la journée des Droits du consommateur/The Consumer Rights Day Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 205) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (homologation des mammographes)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Mammography Accreditation)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 28.1, édicté par l'article 2 du projet de loi, soit amendé par substitution, à « veillent à ce que les mammographes utilisés dans leur région sanitaire », de « , les personnes morales dispensant des soins de santé et les organismes de soins de santé veillent à ce que les mammographes utilisés dans les établissements qui leur appartiennent ou qu'ils gèrent ».

Il est proposé que l'article 4 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur

4 La présente loi entre en vigueur le 31 mars 2012.

(N° 217) — *Loi modifiant la Loi sur la location à usage d'habitation (nouveaux motifs de résiliation par anticipation)/The Residential Tenancies Amendment Act (Expanded Grounds for Early Termination)*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit amendé :

a) par substitution, à l'article 92.1, de ce qui suit :

Interprétation — membres des Forces canadiennes ou membres des forces armées d'un pays étranger

92.1(1) Pour l'application du présent article, une personne est :

- a) membre des Forces canadiennes si elle est membre :
 - (i) de la Force régulière des Forces canadiennes ou d'une force spéciale de celles-ci,
 - (ii) de la Force de réserve des Forces canadiennes et est ou sera à l'instruction à temps plein ou en service actif;
- b) membre des forces armées d'un pays étranger si, selon le cas :
 - (i) elle est affectée à des fonctions militaires au sein des Forces canadiennes,
 - (ii) elle suit un cours d'instruction au Manitoba offert par les Forces canadiennes.

Résiliation — membres des Forces canadiennes et membres des forces armées d'un pays étranger

92.1(2) Le locataire d'une unité locative peut résilier la location en remettant un avis en conformité avec le paragraphe (3) s'il s'agit :

- a) d'un membre des Forces canadiennes qui est visé à l'alinéa (1)a) et qui est affecté, après la conclusion de la convention de location, à un endroit se trouvant à au moins 50 kilomètres de l'unité locative;
- b) d'un membre des forces armées d'un pays étranger qui est visé à l'alinéa (1)b) et qui a cessé d'être affecté à des fonctions militaires au sein des Forces canadiennes ou dont le cours d'instruction a pris fin;
- c) d'une personne qui réside avec le membre mentionné à l'alinéa a) ou b), pour autant :
 - (i) d'une part, qu'elle soit son conjoint ou son conjoint de fait,
 - (ii) d'autre part, que le membre soit nommé à titre d'occupant dans la convention de location.

Avis et certificat d'un représentant

92.1(3) S'il désire résilier la location, le locataire remet au locateur :

- a) un avis de résiliation dans un délai qui correspond au moins à la période de préavis réglementaire;
- b) un certificat revêtant la forme approuvée par le directeur, établi par un représentant des Forces canadiennes et confirmant que le locataire ou son conjoint ou conjoint de fait, selon le cas, est :

(i) un membre des Forces canadiennes qui est visé à l'alinéa (1)a) et qui a été affecté à un endroit se trouvant à au moins 50 kilomètres de l'unité locative touchée,

(ii) un membre des forces armées d'un pays étranger qui est visé à l'alinéa (1)b) et qui a cessé d'être affecté à des fonctions militaires au sein des Forces canadiennes ou dont le cours d'instruction a pris fin.

b) par substitution, à l'alinéa 92.7a) de la version anglaise, de ce qui suit :

(a) section 92.1 (termination re Canadian Forces members and members of the armed forces of another country);

Il est proposé que l'article 6 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Entrée en vigueur — sanction

6(1) *Sous réserve du paragraphe (2), la présente loi entre en vigueur le jour de sa sanction.*

Entrée en vigueur — proclamation

6(2) *Les dispositions indiquées ci-dessous de la **Loi sur la location à usage d'habitation** entrent en vigueur à la date fixée par proclamation :*

a) l'article 92.1 et la partie de l'article 92.7 qui concerne l'article 92.1, édictés par l'article 2 de la présente loi;

b) l'alinéa 194(1)j.5), édicté par l'article 5 de la présente loi.

(N° 220) — Loi sur l'indemnisation des victimes de pornographie juvénile/The Justice for Victims of Child Pornography Act

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que l'article 2 du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

Requête présentée au nom des victimes

2 Si un résidant du Manitoba a commis un acte qui constituerait une infraction liée à la pornographie juvénile, qu'il ait été ou non reconnu coupable de l'infraction, le ministre peut demander au tribunal de rendre une ordonnance enjoignant au résidant de payer des dommages et intérêts à l'égard des blessures et des autres pertes subies par un enfant — identifié ou non — ayant fait l'objet de la pornographie.

Il est proposé d'ajouter, après l'article 5 du projet de loi, ce qui suit :

Loi sur la prescription

5.1 Par dérogation à la *Loi sur la prescription*, aucun délai de prescription ne s'applique à la présentation d'une requête en vertu de l'article 2.

Il est proposé que l'alinéa 8(2)a) du projet de loi soit amendé par adjonction, après « qui sont », de « connus ou sont ».

(N^o 222) — *Loi sur le Mois de la sensibilisation aux agressions sexuelles/The Sexual Assault Awareness Month Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 300) — *Loi modifiant la Loi sur la fondation dénommée « The Winnipeg Foundation »/The Winnipeg Foundation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N^o 301) — *Loi modifiant la Loi constituant en corporation le « Providence College and Theological Seminary »/The Providence College and Theological Seminary Incorporation Amendment Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Sur la motion de M. DEWAR, le rapport du Comité est déposé.

Le président dépose le rapport du vérificateur général intitulé *Manitoba's Participation in Canada's Economic Action Plan*, daté du mois de mai 2011.

(Document parlementaire n^o 86)

M. le *ministre* BLAIKIE dépose :

le rapport annuel de la Corporation manitobaine de gestion des déchets dangereux pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2010;

(Document parlementaire n^o 87)

le rapport annuel de la Commission de protection de l'environnement pour l'exercice qui s'est terminé le 31 mars 2011.

(Document parlementaire n^o 88)

M. ASHTON, *ministre responsable des Mesures d'urgence*, fait une déclaration au sujet de l'état des inondations au Manitoba.

M. BRIESE et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

M. ROBINSON, *ministre des Affaires autochtones et du Nord*, fait une déclaration visant à honorer Kenneth Paul, conducteur d'autobus du Nord du Manitoba, qui a sauvé la vie de 18 élèves dans un accident de la route.

M. EICHLER et, avec le consentement de l'Assemblée, M. GERRARD font des observations sur la déclaration.

Mercredi 15 juin 2011

Conformément au paragraphe 26(1) du *Règlement*, M. BRIESE, M^{me} BRAUN ainsi que MM. MAGUIRE, REID et GERRARD font des déclarations de député.

M^{me} la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 17 — *Loi modifiant la Loi sur les coopératives/The Cooperatives Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD ainsi que MM. PEDERSEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 30 — *Loi modifiant la Loi sur le changement de nom/The Change of Name Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE ainsi que MM. PEDERSEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 35 — *Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur (contrats de téléphonie cellulaire)/The Consumer Protection Amendment Act (Cell Phone Contracts)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

Mercredi 15 juin 2011

MM. les *ministres* BLAIKIE et MACKINTOSH ainsi que MM. PEDERSEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M. le *ministre* BLAIKIE propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 36 — *Loi sur le registre des mauvais traitements infligés aux adultes et modifications concernant la Loi sur les personnes vulnérables ayant une déficience mentale/The Adult Abuse Registry Act and Amendments to The Vulnerable Persons Living with a Mental Disability Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M. le *ministre* BLAIKIE, M^{me} MITCHELSON, M^{me} la *ministre* HOWARD ainsi que M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 39 — *Loi sur la protection des familles en deuil (modification de diverses dispositions législatives)/The Grieving Families Protection Act (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. SCHULER et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 40 — *Loi sur les condominiums et modifications législatives en matière de conversion en condominium/The Condominium Act and Amendments Respecting Condominium Conversions (Various Acts Amended)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD, M. PEDERSEN, M^{me} la *ministre* HOWARD (avec le consentement de l'Assemblée) et M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 41 — *Loi modifiant la Loi sur la réglementation des alcools/The Liquor Control Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD, M. le *ministre* MACKINTOSH ainsi que MM. BOROTSIK, GERRARD et DYCK interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption de la version amendée du projet de loi 43 — *Loi modifiant la Loi sur les biens réels/The Real Property Amendment Act* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{me} la *ministre* HOWARD ainsi que MM. PEDERSEN et GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la ministre HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 14 — *Loi modifiant la Loi sur l'aide à l'achat de médicaments sur ordonnance (contrôle de certains médicaments couverts et modifications diverses)/The Prescription Drugs Cost Assistance Amendment Act (Prescription Drug Monitoring and Miscellaneous Amendments)* — dont a fait rapport le Comité permanent du développement social et économique.

Il s'élève un débat.

M^{mes} les ministres HOWARD et OSWALD, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la ministre HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 20 — *Loi sur l'accès du public aux défibrillateurs/The Defibrillator Public Access Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

M^{mes} les ministres HOWARD et OSWALD, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

M^{me} la ministre HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 21 — *Loi sur la Journée de sensibilisation aux dons d'organes et de tissus/The Organ and Tissue Donation Awareness Day Act* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

M^{mes} les ministres HOWARD et OSWALD, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

Mercredi 15 juin 2011

M^{me} la *ministre* HOWARD propose l'approbation, la troisième lecture et l'adoption du projet de loi 38 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (responsabilisation et transparence)/The Regional Health Authorities Amendment Act (Accountability and Transparency)* — dont a fait rapport le Comité permanent des ressources humaines.

Il s'élève un débat.

M^{mes} les *ministres* HOWARD et OSWALD, M^{me} DRIEDGER ainsi que M. GERRARD interviennent. La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi est approuvé, lu une troisième fois et adopté.

La séance est levée à 17 heures, et l'Assemblée ajourne ses travaux à demain, 10 heures.

Le président,

George Hickes